



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Forêt Hereford et Conservation de la nature Canada appuient toute démarche en faveur du respect de leurs obligations

Coaticook, le 3 avril 2017 – Dans la foulée du lancement national de la campagne SOS Mont Hereford, Forêt Hereford (FHI) et Conservation de la nature Canada (CNC) réitèrent leur appui à toute démarche ou initiative qui est en faveur du respect des obligations de la Servitude de conservation forestière de la Forêt communautaire Hereford ainsi que de la Donation, mais qui n'implique pas le transfert d'enjeux chez les voisins fonciers et/ou chez d'autres citoyens des communautés locales.

Tel que recommandé dans le rapport du BAPE, l'option d'enfouir aurait dû être davantage étudiée. D'ailleurs, FHI a souligné la possibilité, dans son mémoire soumis au BAPE, d'évaluer un tracé souterrain utilisant les chemins forestiers permanents qui traversent sa propriété. Pour FHI, cette option, qui éviterait de transférer le projet chez ses voisins, pourrait être le meilleur compromis pour tenir compte de ses préoccupations et de celles émises par plusieurs intervenants. Dans ce contexte, FHI a officiellement demandé à Hydro-Québec de réaliser une étude complète et objective de ce tracé souterrain proposé, dans le but de permettre une prise de décision éclairée sur la meilleure option possible. Les attentes sont donc grandes en regard du travail d'analyse, qui sera fait par l'équipe d'Hydro-Québec et qui sera soumis prochainement.

CNC a également déposé un mémoire au BAPE afin de faire valoir différentes recommandations et signifier ses préoccupations à Hydro-Québec. D'autre part, CNC a fait valoir l'importance du respect des aires protégées en milieu privé lors de l'élaboration de projets à grand déploiement comme celui d'Hydro-Québec et mise sur la recherche de solutions optimales présentant un gain net en conservation, la mise en place de mesures novatrices dont l'évaluation de nouveaux scénarios de tracé ayant le moins d'impact pour les communautés locales.

La création de la Forêt communautaire Hereford est issue de la plus grande donation immobilière de l'histoire du Québec. Les volontés du donateur reposaient sur la protection des paysages et de ses caractéristiques naturelles aux bénéfices des communautés avoisinantes. Dans ce contexte, FHI a avisé Hydro-Québec, en août 2015, que son projet de ligne aérienne ne respectait pas la mission et la vocation du territoire de la Forêt Hereford. Toutefois, comme le recommandait le BAPE, FHI et CNC estiment qu'elles ont le devoir de participer à la table d'échanges mise en place par Hydro-Québec afin de faire tout en leur pouvoir pour minimiser les impacts et les dommages aux milieux naturels et informer Hydro-Québec du non-respect des obligations associées à la servitude de conservation forestière. Cette approche est nécessaire dans le contexte du projet de ligne aérienne actuellement privilégié par le promoteur et qui pourrait éventuellement être imposé par le gouvernement. Ce travail se poursuivra tant et aussi longtemps qu'Hydro-Québec s'engagera, d'une part, à reconnaître les obligations de la Servitude et de la Donation et, d'autre part, à tout faire pour honorer lesdites obligations, dans le respect des dispositions légales du Code civil du Québec.

En terminant, FHI est d'avis que la société québécoise devrait saisir cette opportunité unique qui se présente pour maintenir sa position de chef de file mondial, comme producteur d'hydro-électricité, en réalisant un projet doublement environnemental qui combinerait l'exportation d'énergie verte et des initiatives novatrices visant à en minimiser les impacts paysagers, écologiques et sociaux. En ce sens, elle invite donc les citoyens à continuer de s'informer sur le projet auprès du [promoteur](#) et à suivre les démarches de la campagne [SOS Mont Hereford](#).

À propos de Forêt Hereford

Forêt Hereford est responsable de la gestion de la Forêt communautaire Hereford, territoire privé de près de 5 600 ha détenu en collaboration avec Conservation de la nature Canada. Le territoire est protégé par une servitude réelle et perpétuelle de conservation forestière d'une ampleur unique au Québec permettant la création d'un milieu naturel protégé dans lequel les hautes valeurs de conservation sont maintenues et dans lequel l'utilisation durable des ressources est encadrée de façon stricte. La mise en valeur durable de l'ensemble des ressources (forestières, fauniques, récréatives et paysagères) génère actuellement des retombées régionales importantes au profit des communautés locales. Pour plus d'information, visitez-le www.forethereford.org.

À propos de Conservation de la nature Canada

Conservation de la nature Canada est le chef de file au Québec et au Canada en matière de protection des milieux naturels en terres privées, ainsi que des animaux et des plantes qu'ils abritent. Depuis 1962, l'organisme de bienfaisance a protégé plus de 1,1 million d'hectares de sites exceptionnels au pays, dont 40 000 au Québec. C'est en acquérant et en protégeant ces milieux naturels qu'il est possible de les rendre accessibles aux générations présentes et futures. Pour plus d'information, visitez le www.conservationdelanature.ca.

-30-

Renseignements :

Sylvie Harvey, trésorière
et porte-parole de Forêt Hereford inc.
819-588-2742 | sharvey.phd@videotron.ca |

Elizabeth Sbaglia
Directrice des communications, Conservation de la nature Canada – région du Québec
Tél. : 514-876-1606, poste 240 | Courriel : elizabeth.sbaglia@conservationdelanature.ca